

L'ÉTAT IMPOTENT

Les marges de manœuvre de l'État se réduisent parce que, dit-on fréquemment, il se trouve désormais pris en étau entre le global et le local qui ne cessent de prendre plus d'importance.

Qui, aujourd'hui, oserait en effet contester que nous sommes désormais tous solidaires (au moins sur le principe) d'une seule et même Terre, tous confrontés à la multiplication de problèmes planétaires, tels que le réchauffement climatique, dont la maîtrise exigerait à l'évidence l'adoption d'une politique commune à l'échelle internationale ?

Qui, en effet, pourrait encore douter de l'irrésistible processus de mondialisation qui, au-delà de l'accroissement des échanges commerciaux, résulte pour une large part de la dématérialisation des économies modernes, de la volatilité des sources de valeur ajoutée et, donc, de l'essor d'une logique de réseau à l'échelle internationale prenant à contre-pied les institutions publiques dont la légitimité reste ancrée sur le territoire de l'État-nation ?

Emblématique est à cet égard la dématérialisation de la finance et, les technologies de l'information et de la communication aidant, l'avènement d'un village, sinon d'un casino, planétaire dont nul ne peut ignorer l'influence.

Même dans ses fonctions régaliennes de sécurité et de défense, le pouvoir de l'État est entamé par les formes nouvelles que prend la violence, le terrorisme notamment, par l'imbrication croissante du licite et de l'illicite. En bref, par la porosité des vieilles frontières de l'État-nation.

Qui oserait, d'un autre côté mettre en doute que l'essor des réseaux transfrontaliers s'accompagne de l'émergence de nœuds de réseau se situant à un niveau infranational ? Le phénomène est si évident que l'État lui-même encourage aujourd'hui la création de « pôles de compétitivité ». Et c'est une banalité que de dire que plus la mondialisation progresse, plus le besoin d'enracinement local s'affirme et les revendications identitaires prospèrent.

Ainsi est-il communément admis que la souveraineté de l'État se trouve de plus en plus compromise. Que l'État lui-même doit composer de plus en plus avec des instances publiques supranationales, européennes notamment, et infranationales, les collectivités locales et territoriales au travers, du reste, d'un double processus de décentralisation et de déconcentration.

Faut-il donc pleurer sur le triste sort de l'État qui serait ainsi, inéluctablement, réduit à l'impuissance ou,

tout au contraire, se féliciter qu'il devienne modeste, moderne (pour reprendre les termes de Michel Crozier) et fort judicieusement se redéploie comme « stratège » ? L'alternative ici proposée serait trop belle. Elle impliquerait en effet qu'il soit mû par une politique, qu'un gouvernement — quelle qu'en soit la couleur mais, espérons-le, démocratique — soit à même de porter un projet digne de ce nom.

Au-delà de la célèbre formule de Daniel Bell affirmant que « l'État est trop petit pour les grands problèmes et trop grand pour les petits problèmes », au-delà du discours récurrent sur ce pauvre État pris en tenaille entre le global et le local, une autre analyse s'impose, que nous livre de manière percutante, dans ce numéro, Alexandre Siné dans son article « État imposant, État impuissant ».

Imposant, l'État français l'est assurément, ne fût-ce qu'en raison du poids qui est le sien dans le produit intérieur brut du pays ou encore de la proportion dans la population active des agents de la fonction publique. Impuissant, il l'est de plus en plus du fait d'une dette qui, depuis 30 ans, n'a cessé d'augmenter, « plombe » le budget de l'État, réduit un peu plus chaque année ses marges de manœuvre.

Accroître temporairement le déficit public et la dette publique n'est pas nécessairement condamnable si cela sert à investir pour l'avenir : l'intérêt même des générations futures peut justifier que des dépenses publiques soient alors engagées, dont la charge sera partagée entre nos contemporains et leurs descendants. Hélas ! la

dette des administrations publiques, qui dépasse aujourd'hui les 1 000 milliards d'euros (soit environ 16 000 euros par Français), ne résulte pas de tels investissements. Elle résulte de la succession de 30 années de déficits successifs essentiellement imputables aux dépenses de fonctionnement !

Alexandre Siné l'affirme sans ambages : « les gouvernements n'ont plus guère — et auront de moins en moins — les moyens d'agir et de traiter les problèmes publics qui se posent ». La part des dépenses obligatoires et incompressibles ne fait que croître au détriment des ressources pouvant être affectées à de réelles priorités publiques.

Le constat est alarmant, mais la paralysie de l'État ne constitue pas une fatalité. Nombre de pays ont réussi à assainir leurs finances publiques (la Suède, le Canada, la Nouvelle-Zélande...). Simplement, pour y parvenir, il faut avoir des priorités et du courage, les deux allant évidemment de pair puisque définir de réelles priorités exige d'opérer des choix que fuient — popularité oblige ? — les chasseurs de voix.

La loi organique relative aux lois de finances (LOLF), sur laquelle nous reviendrons bientôt dans nos colonnes, constituait (constitue toujours ?) une opportunité pour mieux préciser les finalités de l'action publique. Reste à savoir si, en l'absence de priorités publiques claires, elle ne sera pas exclusivement utilisée à des fins de contrôle de gestion.

Hugues de Jouvenel